



Centre international d'études pédagogiques

Labellisation des centres de français langue étrangère

Compte rendu de la réunion du Conseil d'orientation

Mercredi 12 avril 2006, 10H00, CIEP.

I Ordre du jour

- Présentation des processus, des procédures et des outils de la labellisation.
- Calendrier pour la mise en place de la labellisation.
- Budget prévisionnel.
- Modalités de recrutement des auditeurs.
- Questions diverses.

II Participants

Représentants des administrations

Président

M. Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France, ministère de la Culture et de la communication.

M. Eric Froment, responsable de la Mission aux relations internationales de la Direction de l'enseignement supérieur, ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

M. Michel Lummaux, directeur de la coopération culturelle et du français, ministère des Affaires étrangères ;

M. Yannick Rascouët, chef de bureau, bureau du plurilinguisme, ministère des Affaires étrangères ;

M. Pierre Janin, chargé de mission, délégation générale à la langue française et aux langues de France, ministère de la Culture et de la communication.

Personnalités qualifiées

M. Marc Baconnet, inspecteur général honoraire de l'Education nationale, ministère de l'Education nationale de l'enseignement supérieur de la recherche ;

M. Jean-Pierre Cuq, professeur, Université de Provence ;

M. Claude Le Ninan, maître de conférences, Université de Franche Comté.

Représentants des groupements professionnels

Alliances françaises de France : Mme Isabelle Normand, chef du service pédagogie et certifications ;

FLE.FR : M. Gérard Ribot, directeur, groupement fle.fr ;

OFFICE : M. Guillaume Dufresne, trésorier adjoint, Office national de garantie des séjours et stages linguistiques ;

SOUFFLE : M. Jean-Luc Librati, secrétaire général, groupement professionnel des organismes du français langue étrangère ;

UNOSEL : Mme Sylviane Halphen, déléguée générale, Union nationale des organisations de séjours linguistiques et des écoles de langues.

Opérateur

M. Albert Prévos, directeur, Centre international d'études pédagogiques (CIEP) ;

M. Djamel Ould Abdesselam, chargé de programmes, Centre international d'études pédagogiques (CIEP) ;

Mme Catherine Michel, assistante administrative, Centre international d'études pédagogiques (CIEP).

Observateurs

Mme Marie Fradin, membre du groupement FLE.FR ;

Mme Isabelle Maréchal, membre du groupement FLE.FR.

Membres excusés

Mme Dominique Abry, vice présidente, association des centres universitaires d'études françaises pour étrangers (ADCUEFE) ;

Mme Annie Dyckmans, inspectrice générale de l'Education nationale, ministère de l'Education nationale de l'enseignement supérieur de la recherche ;

M. Roger Pilhion, directeur adjoint, Centre international d'études pédagogiques (CIEP).

III Synthèse

- En guise d'introduction, les représentants des groupements professionnels énoncent les faits suivants :
 - Ils ne disposent pas de tous les éléments pour apprécier le dispositif de labellisation (G. Ribot et G. Dufresne). Ils souhaiteraient avoir connaissance du montage financier de ce projet.
 - Leur présence à cette réunion ne préjuge pas de leur participation au Conseil d'orientation (G. Ribot et G. Dufresne).
 - Leur secteur d'activité traverse une période difficile (S. Halphen).

- En guise de réponse, Xavier North apporte les précisions suivantes :

- Le Conseil d'orientation est une instance consultative dont l'objectif principal est de contribuer à améliorer le dispositif de labellisation. Les observations et propositions émanant de ses membres seront étudiées par la Commission interministérielle de labellisation qui a vocation à statuer en la matière. Il convient de distinguer entre organismes décisionnels et la fonction de conseil et de débat du conseil d'orientation.

- Le dispositif de labellisation étant intrinsèquement évolutif, il peut être réajusté si cela est nécessaire.

Présentation des processus, des procédures et des outils de la labellisation

- Claude Le Ninan présente le dispositif de labellisation.

- Il rend compte des aménagements réalisés après la réunion d'information du 28 septembre 2005 et précise que les changements opérés contribuent à la simplification et à la flexibilité du dispositif dans le respect des objectifs initialement définis en matière de qualité.

- Le nombre de processus et de procédures est passé de 18 à 11 ;

- La taille de la majorité des processus et des procédures a été réduite de 20 à 50% ;

- Le référentiel et la liste des documents ont été repris afin de faciliter le travail du centre candidat ;

- La foire aux questions a été reprise dans la même perspective ;

- Le label est attribué directement après la mission d'audit sur site ;

- Le centre candidat ne doit plus envoyer les documents attendus à l'opérateur ;

- L'auto-évaluation obligatoire ne porte plus que sur 26 indicateurs critiques du référentiel.

- Les groupements ne remettent pas en question la qualité des outils élaborés mais ils se posent les questions suivantes :

- Est-ce le centre qui est labellisé ou les produits de formation soumis à l'audit ?

- Les formations de méthodologie et de pédagogie du FLE peuvent-elles faire partie du périmètre de labellisation ?

- Le système des étoiles ne nuit-il pas à la lisibilité du label ?

- Les personnalités qualifiées et l'opérateur répondent aux trois questions posées :

- C'est bien le centre qui est labellisé sur la base des formations linguistiques appartenant au périmètre de labellisation.

- La commande initiale des tutelles ne portait que sur les formations linguistiques. Les formations de pédagogie et de méthodologie du FLE ne sont pas « labellisables » pour le moment.
- La promotion des centres labellisés dans le cadre des supports de communication du dispositif ne prendra pas en compte le système des étoiles. En revanche, chaque centre pourra communiquer et faire valoir les étoiles obtenues selon le format autorisé.
- Un plan de communication est en cours d'élaboration. Outre le répertoire ADPF, il inclut la création d'un site et de supports diversifiés.

Calendrier pour la mise en place de la labellisation.

- Albert Prévos présente les différentes étapes du processus de labellisation. Il précise que les audits seront mis en place à partir de fin juin 2006 et que la délivrance des labels sera effective fin février 2007.

Budget prévisionnel

- Albert Prévos rappelle qu'une nouvelle grille tarifaire a été établie afin de permettre aux petites structures d'adhérer au processus de labellisation. La participation forfaitaire annuelle d'un centre dépend désormais de son chiffre d'affaires.
- Le coût annuel global de la labellisation revient à 250 000 euros la première année et à 180 000 euros par an, à partir de la seconde année. Ce calcul repose sur la participation de 100 centres candidats.
- La grille tarifaire a été définie en fonction des dépenses afférentes au cycle d'audits (2006-2010).
- Pour le premier cycle d'audits, les frais de dossier sont à verser à partir de fin avril 2006, la participation forfaitaire annuelle en janvier 2007.
- G. Ribot s'interroge sur l'application de la grille tarifaire.
De quel chiffre d'affaires s'agit-il ? Celui du centre ou des produits de formation concernés ?
- G. Ribot et G. Dufresne auraient aimé avoir une information plus détaillée concernant les éléments budgétaires du dispositif sur la période 2006-2010.

Modalités de recrutement des auditeurs

- Djamel Ould Abdesselam présente le processus de recrutement en insistant sur les deux types de profils d'auditeurs recherchés et les phases du recrutement.
- L'établissement d'un référentiel de compétences permet d'organiser le recrutement des auditeurs seniors (administrateur/gestionnaire de centres) et des auditeurs en second (spécialiste de FLE).

- La phase de présélection basée sur une étude des curricula vitae a concerné 93 candidats. 51 d'entre eux ont été retenus.
- La phase de sélection repose sur des entretiens individuels. L'opérateur prévoit de constituer un vivier de 40 auditeurs.
- Les candidats sélectionnés doivent obligatoirement participer aux journées d'information afin de maîtriser les outils de la labellisation et la méthodologie de l'audit.

IV Conclusion

- Xavier North annonce que la Commission interministérielle de labellisation se réunira au cours des prochaines semaines. Les points soulevés par les groupements professionnels seront discutés dans cette instance et des réponses y seront apportées.
- Il propose que la seconde réunion du Conseil d'orientation prévue en avril 2007 soit avancée. Elle se tiendra à mi-parcours du processus de labellisation (entre septembre et décembre 2006).